

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt, le 9 février, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 3 février 2021, s'est réuni au sein de la salle polyvalente à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

**Membres en exercice : 26**

**Pouvoir(s) : 2**

**Votants : 23**

**Présents :** MM. LIROT Jean-Marc, GRANDEMAIN Michel, CHACHIGNON Alain (fondé du pouvoir de Mme Emmanuelle GAZANGEL), LEBRET Olivier (Fondé du pouvoir de Mme Annick DECOUX), THIBAUT Serge, CHOFFY Patrick, MALON Stéphane, ROUSSEAU Pierre, POINCLoux Daniel, BRISSON Jean-Louis, BOURGEOIS Martial, VANNIER Vincent, CHAMBRIN Michel, VILLARD André, FLEUREAU Eric. MMES CHATELAIN Danièle, DUPRÉ Céline, SANTERRE Carole, LACOMBE Roselyne, IMBAULT Chantal, PETIT Christine,

**Absents excusés :** M. GAUCHER Dominique, POISSON Bertrand, MMES DECOUX Annick Mme GAZANGEL Emmanuelle, LEBLOND Valérie, BRUCHET Delphine, DELBECQ Stelly, PRUNET Delphine.

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Pierre

-----  
**Objet : Modification des tarifs du SPANC**  
-----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-8 ;

Vu la délibération n°C2020-23 du 10 Mars 2020 relative aux redevances du SPANC

Entendu l'exposé du Vice-Président délégué au SPANC,


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

- De modifier les redevances du SPANC à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2020 selon le tableau suivant :

TYPE DE CONTROLE	REDEVANCE A COMPTER DU 1ER JUIN (PRIX NET)
CONTRÔLE DE CONCEPTION 1 filière étudiée	150 €
CONTRÔLE DE REALISATION	150 €
CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT	150 €
CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT EN CAS DE VENTE	200 €
CONTRÔLE DE DIAGNOSTIC	150 €

**Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret**  
**Séance du 9 février 2021**  
**Délibération n°C2021-14**

Envoyé en préfecture le 10/02/2021  
Reçu en préfecture le 10/02/2021  
Affiché le **Feuill**   
ID : 045-244500542-20210209-C2021\_14-DE

- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

A Bazoches-les-Gallerandes, le 9 février 2021

**Martial BOURGEOIS**  
*Président*

*Certifié exécutoire par le Président*  
*Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 10/02/2021*  
*Et de la publication le 10/02/2021*



*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage.*